

Ils doivent être virés, ils ne le sont pas, et ils continuent de violer...



Il ne se passe pas une semaine sans qu'un individu faisant l'objet d'une OQTF (Obligation de quitter le territoire français) ne soit interpellé pour avoir commis une agression sexuelle, un vol, une attaque violente ou un délit quelconque.

Il s'agit toujours, forcément, d'un migrant clandestin en situation irrégulière.

Cette loi ne sert, apparemment, strictement à rien, puisque les sentences prononcées par les tribunaux ne sont pas appliquées.

Il serait même souhaitable que tous les citoyens, victimes d'un individu objet d'une OQTF, déposent plainte contre l'État français pour complicité.

Ainsi, à Nantes (Loire-Atlantique), mercredi vers 19 h 30, un individu

d'origine tunisienne, âgé de 27 ans, faisant justement l'objet d'une OQTF, a agressé une jeune femme de 20 ans, sur le parking du Centre commercial La Beaujoire.

Il l'a saisi par le cou, lui a arraché son blouson tout en lui criant « qu'il avait envie d'elle ».

Le jeune femme s'est courageusement défendue, l'a frappé et a pu se réfugier à l'intérieur du « McDonald's », situé à proximité.

Très choquée, elle a été prise en charge par les services de santé.

Un agent de sécurité du centre commercial a repéré l'agresseur alors que, sur ce même parking, il abordait une autre jeune femme pour lui faire subir le même sort.

Prévenue, la police a interpellé ce prédateur sexuel et il a été placé en garde à vue.

Espérons que l'OQTF sera cette fois appliquée et qu'il ne pourra plus sévir en France.

Justement, à quelques mois des élections municipales, le quotidien « Le Parisien » a consacré un dossier sur « l'insoutenable violence entre jeunes des cités » et réalisé ce reportage en choisissant le département périphérique parisien, le 93, la ville de Saint-Denis et quatre autres villes des environs.

Il est vrai que dans ces villes, la violence est quotidienne : vols, viols, agressions, trafic de drogue, affrontement entre bandes rivales, et j'en passe.

C'est la mort du jeune Luigi, 16 ans, tué par balles en 2018, aux abords de la cité Romain Rolland, et à quelques mètres de son domicile, cité Joliot-Curie, qui avait déclenché un soulèvement d'une partie de la population.

Quatre jeunes, à peine majeurs, ont été appréhendés et mis en examen pour meurtre et tentative de meurtre.

L'enquête a déterminé qu'il s'agissait, probablement, d'un conflit entre

jeunes de deux cités.

Un témoin, Jérémy, a démontré aux enquêteurs du « Parisien » que des jeunes armés parcouraient les rues du 93, venant d'un peu partout, et que les ventes d'armes et d'objets dangereux se déroulaient librement. Sur son portable, il indiquait le profil d'un jeune de Saint-Denis proposant, pour des prix allant de 10 à 35 euros, des couteaux de tous les modèles, des tasers, des matraques télescopiques, des fumigènes, etc.

Un membre du parti socialiste, candidat aux municipales, leur a expliqué qu'on avait même découvert des armes et de la drogue dans un espace jeunesse consacré à la formation de futurs citoyens.

Et pendant ce même temps, jeudi vers 14 h 30, une dizaine d'individus, armés de haches, attaquaient un livreur, dans le secteur de l'allée Jean-Jaurès, face à la cité du Chêne-Pointu.

Sous la menace, le livreur a dû leur remettre tout le contenu de son chargement, environ 35 colis destinés à des particuliers.

Ils ont été interpellés peu de temps après, alors qu'ils déposaient leur butin dans une cave, à proximité du lieu de leur agression.

Il y a quelques jours, dans le Val-de-Marne, c'était un autre livreur, âgé de 20 ans, qui était attaqué et frappé et toute sa marchandise volée, ainsi que le véhicule.

Tous ces voyous ont été également appréhendés car le véhicule, comme la plupart des véhicules de livraison, était muni d'une puce et pouvait être très facilement « géolocalisé ».

Lors de récents débats télévisés, certains « intellectuels », de gauche bien entendu, car il y a fort longtemps qu'à droite il n'y en a plus, affirmaient que nous étions toujours en France dans le 93. Il y a belle lurette que ces territoires, et bien d'autres en France et dans les DOM-TOM, ne sont plus soumis aux valeurs et aux lois de la République, et que les forces de l'ordre n'y sont plus autorisées.

Les récentes condamnations des « incendiaires » de Viry-Châtillon prouvent que l'ont peut tenter de « tuer du flic » sans risquer sa tête.

Dans quelques années ils seront « dehors » alors que les « flics », eux, sont brûlés à vie.

Manuel Gomez